



Visite huissier pour dette de plus de 10 ans

Par **Janilland123**, le **02/11/2023** à **13:11**

Bonjour,

Je reçois ce jour la visite d'un huissier, pour me remettre une "signification de cession de créances et commandement aux fins de saisie-vente"; est joint au document une attestation de cession de créance, la société de crédit a vendu la dette à une société "y". Ce document date d'avril 2022. Il m'informe aussi qu'un jugement pour cette dette a été rendu en août 2013.

Je suis divorcée, il semblerait qu'encore une fois mon ex mari avait contracté un prêt lors de notre séparation en 2011. > Je découvre cette dette !! Lors de notre jugement de divorce, il avait été stipulé qu'il devait payer les dettes...

Voici ma question ai-je un recours ?

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **02/11/2023** à **13:21**

Bonjour,

L'ONC est-elle antérieure à la souscription du crédit ?

Par **gd Zhu**, le **03/11/2023** à **04:08**

Bonjour

J'ai reçu un courrier d'une société de recouvrement me réclamant une dette pour laquelle j'aurais été condamné le 04/12/2006 il y a-t-il prescription ?

Merci

Par **Visiteur**, le **03/11/2023** à **06:42**

Bonjour

Impossible de vous répondre sans plus de détails, le délai a pu être suspendu ou interrompu.

La suspension de la prescription en arrête temporairement le cours sans effacer le délai qui a déjà couru. Ainsi, par exemple, la prescription est suspendue lorsque les parties conviennent de recourir à la médiation ou à la conciliation.

L'interruption fait, quant à elle, courir un nouveau délai de même durée que le premier. La prescription est, par exemple, interrompue lorsqu'une personne reconnaît devoir la somme (reconnaissance de dette). Attention, une action en justice, même en référé, interrompt aussi le délai de prescription.

Par **gd Zhu**, le **03/11/2023** à **08:33**

Aucune action sur se dossier depuis la condamnation annoncée dont je n'ai jamais été informé

Par **Visiteur**, le **03/11/2023** à **08:40**

Vous semblez en être certain, donc vous pourriez invoquer la prescription.

Par **gd Zhu**, le **03/11/2023** à **08:46**

Merci à vous

Par **miyako**, le **03/11/2023** à **22:10**

Bonsoir,

[quote]

J'ai reçus un courriers d'une société de recouvrement me réclament une dette pour laquelle j'aurais été condamné le 04/12/2006 il y a t'il prescription ?[/quote]

Pouvez nous faire un copier coller ,en masquant les noms, de ce commandement et de cet avis de cession.

l'huissier doit être en possession d'un titre exécutoire et de la preuveve formelle de sa signification avec le nom exacte de la personne . En plus , si vraiment il n'y a pas eu d'action depuis le 04/12/2006 Il y a Prescription.

L'Ordonnance de Non Conciliation comme le demande Yapasdequoi est elle antérieure à la souscription de crédit? **Cette question est très importante**

On pourra mieux vous répondre ensuite et vous indiquez la marche à suivre.

Cordialement